

Inscription au repas

Aucune inscription au repas le jour de l'assemblée.

- Inscriptions en ligne sur le site du syndicat jusqu'au **6 avril**
- Pour les inscriptions par courrier utilisez le bon d'inscription en page 9 et le renvoyez **avant le 4 avril** avec règlement

Menu à 30 Euros

*Bouchée à la reine, salade
iceberg au balsamique*

*Pièce de bœuf cuite à basse
température au vin rouge*

*Carottes glacées
Gratin dauphinois*

Croustillant aux trois chocolats

Une bouteille de vin pour 6



PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 12 AVRIL À REIGNIER



**Réception
de cire et
vente de
matériel
8h/12h**

AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR ...

- Penser à commander vos formats spéciaux de cire (Voinnot, Warré, Langstroth, etc.) avant le 8 Avril.
- Passer vos commandes de matériel avant le 8 avril, car nous ne pouvons pas transporter l'intégralité du magasin.

Consignes pour les lots de cire :

- Chaque lot doit être identifié avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.
- Les lots doivent être placés dans un sac.
- Aucune cire noire ou polluée ne sera acceptée.
- Merci d'éviter le suremballage de la cire (aluminium, cellophane, papier journal, etc.).

MAIL : ALEXIS@ALPABEILLE.COM
TEL : 04.50.26.66.20

ELECTIONS

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement Saint-Julien-en-Genevois de renouveler leurs représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie.

Seuls les apiculteurs à jour de cotisation et domiciliés dans les communes ci-dessous peuvent participer à l'élection des administrateurs.

Cantons	Communes	Cantons	Communes	Cantons	Communes	Cantons	Communes
Annemasse	Ambilly	La Roche sur-Foron	Allonzier-la-Caille	Saint-Julien en-Genevois	Archamps	Saint-Julien en-Genevois	Feigères
	Annemasse		Andilly		Bassy		Franc lens
	Ville-la-Grand		Arbusigny		Beaumont		Frangy
	Arthaz-Pont-Notre-Dame		Cercier		Bossey		Jonzier-Épagny
Gaillard	Bonne		Cernex		Challonges		Marlioz
	Cranves-Sales		Copponex		Chautmont		Menthonnex-sous-Clermont
	Étrembières		Cruseilles		Chavannaz		Minzier
	Gaillard		La Muraz		Chêne-en-Semine		Musièges
	Juvigny		Le Sappey		Chênex		Neydens
	Lucinges		Menthonnex-en-Bornes		Chessenaz		Présilly
	Machilly		Monnetier-Mornex		Chevrier		Saint-Germain-sur-Rhône
	Saint-Cergues		Nangy		Chilly		Saint-Julien-en-Genevois
	Vétraz-Monthoux		Pers-Jussy		Clarafond-Arcine		Savigny
			Reignier-Ésery		Clermont		Seyssel
			Saint-Blaise		Collonges-sous-Salève		Usinens
			Scientrier		Cuvat		Valleiry
			Villy-le-Bouveret		Contamine-Sarzin		Vanzey
			Vovray-en-Bornes		Desingy		Vers
					Dingy-en-Vuache		Villy-le-Pelloux
					Droisy		Viry
					Éloise		Vulbens

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page 9 de votre Trait d'Union car il garantit l'anonymat. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et **adrezsez avant le 7 avril à**

Monsieur André BERLIOZ

184, route de Bloye

Charansonnex

74150 MASSINGY

2. – directement lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition pour déposer votre bulletin de vote. N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en page 9.

Les candidats sont :

Philippe CONSTANTIN

Pierre DEHEN

Jean-Charles DELETRAZ

Didier MOUCHET

Jacques PAVIA

Bulletin de vote				Bon de réservation repas
Volet 1	Volet 2	Volet 3	Talon	Assemblée générale
Philippe CONSTANTIN Pierre DEHEN Jean-Charles DELETRAZ Didier MOUCHET Jacques PAVIA				du 12 avril à REIGNIER Je soussigné _____ Domicilié à _____ _____ Désire participer au repas organisé à Cluses, accompagné de _____ personnes Je joins à la présente inscription un chèque de 30 € X _____ = _____ Représentant le coût des repas et libellé à l'ordre du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. A adresser avant le 4 avril M. Michel LAFFONT 1911, route des Bousages 74490 ONNION Nota : les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération. Il ne sera pas délivré de coupon repas le jour de l'assemblée générale
			Nom : _____ Commune : _____	Prénom : _____ Canton : _____